



PRÉFET  
DE L'ALLIER

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# FEUX DE FORÊT

EN FORÊT OU À PROXIMITÉ (- DE 200M) : ADOPTONS LES BONS GESTES !



NE PAS BRÛLER DES VÉGÉTAUX  
SUR PIED (ÉCOBUAGE), COUPÉS,  
EN TAS OU RÉPANDUS AU SOL



NE PAS UTILISER D'APPAREILS  
PRODUCTEURS DE FEU  
(BARBECUE, TABLE À FEU...)



NE PAS FAIRE DE FEUX FESTIFS  
OU DE FEUX DE CAMP



NE PAS JETER AU SOL DE BOUTS  
DE CIGARETTES  
INCANDESCENTS OU ÉTEINTS



NE PAS UTILISER DE FEUX  
D'ARTIFICE



NE PAS LÂCHER DE LANTERNES  
CÉLESTES OU AUTRES OBJETS  
VOLANTS ENFLAMMÉS

MÉTÉO DES FORÊTS : RISQUE **ÉLEVÉ** À **TRÈS ÉLEVÉ**  
→ INTERDICTIONS RENFORCÉES



NE PAS FUMER DANS LES BOIS  
ET FORÊTS ET JUSQU'À UNE  
DISTANCE DE 200 M



NE PAS CIRCULER AVEC UN  
VÉHICULE À MOTEUR DANS  
LES ZONES À RISQUES  
HORS ROUTE GOUDRONNÉE

AVEC SES 123 000 HECTARES DE FORÊT, LE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER EST  
PARTICULIÈREMENT EXPOSÉ AUX RISQUES D'INCENDIE.  
EN CAS D'INCENDIE, APPELEZ LE 18